MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

RÈGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM	
Moto-Club	Amicale Motocycliste Montlouisienne
N° d'affiliation	1595
Date	31 mai 2015
Lieu	Circuit de la Vallerie
Organisateur technique	PERRAY Christophe
Adresse	4 rue Louise Weiss
E-mail	christophe.perray@wanadoo.fr
Téléphone	0613012466

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	Philippe LAVRAT	Licence : 124927
Président du Jury ou Arbitre	Claude GERAY	Licence : 011388
Membre du Jury	Jean Loup DUTERTRE	Licence : 072608
Membre du Jury	Claude GAUTIER	Licence : 036368
Commissaire technique responsable	Christian GALLOU	Licence : 049090
Responsable du chronométrage	Jacques ROBLIN	Licence : 021065

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
Championnat Ligue 125cc	13 ans	non	125cc	machine moteur type 2 temps
Championnat Ligue Minicross 65cc	7 ans	11 ans	65cc	
Championnat Ligue Minicross 85cc	9 ans	11 ans	85cc	age maxi 11 ans révolus
National	13 ans	non	125cc à 650cc	

Engagement :

Site internet : www.mx-montlouis.eu
Contact : Nationaux : Boisgirard
Adresse : Championnats : Bureau Ligue
Téléphone : 02.47.50.75.51
E-mail : gael.boisgirard@gmail.com

Chronométrage :

Location de transpondeur :
☒ oui ☐ non

Tarif : Inscription

Caution : Inscription

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui ☒ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **Hyppolite SIZAM**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche ..... **Amboise**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **12**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit de la Vallerie**

Adresse ..... **La Vallerie - Husseau 37270 Montlouis-sur-Loire**

GPS – Latitude (Nord) **47.396392**

GPS – Longitude (Est)..... **0.894081**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1600 mètres**

Largeur minimum de la piste ..... **6 mètres**

Largeur de la grille..... **35 mètres**

Longueur de la ligne droite de départ..... **80 mètres**

Nombre de OCP* **18**

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto :

Pendant les essais : 45

En manche : 45

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais :

En manche :

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 07/03/2015	Date : 12 MAR. 2015	Date :
	LIGUE MOTOCYCLISTE DU CENTRE Secrétaire	Numéro :

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org